

RECTIFICATIF

CONVOCATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq Mai, Monsieur David DOUCET, Maire sortant, a convoqué les conseillers municipaux proclamés élus à la suite des opérations du scrutin du 15 Mars 2020, pour qu'ils se réunissent à la maison des associations le 25 Mai 2020 à dix-neuf heures.

Objet de la réunion

Installation du Conseil Municipal

Election du maire – Détermination du nombre des adjoints – Election du ou des adjoints – Election des représentants de la commune au sein des assemblés délibérants des établissements publics de coopération intercommunale.

PROCÈS VERBAL

De l'installation du Conseil Municipal et de l'élection du Maire et de deux Adjoints

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq Mai à dix-neuf heures les membres du Conseil Municipal de Bretigny proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 Mars 2020, se sont réunis à la maison des associations sur la convocation qui leur a été adressé par le Maire, conformément aux articles L2121-10 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents MM (Mmes) les conseillers municipaux :

- M. BEURAIN
- M. DOUCET
- M. FERREIRA PACHECO
- Mme LAFAUX
- M. MILLET
- Mme PATRAN
- M. PREVOST
- Mme RENAUD
- M. THIESSET
- Mme THOMASSIN
- M. VARLET

Absents : /

La séance a été ouverte sous la présidence de M. David DOUCET, Maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et à déclarer installer MM (Mmes) BEURAIN Benjamin, DOUCET David, FERREIRA PACHECO Tiago, LAFAUX Christine, MILLET Cyrille, PATRAN Martine, PREVOST Patrick, RENAUD Cendrine, THIESSET Franck, THOMASSIN Nathalie, VARLET Claude dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

RECTIFICATIF

M. VARLET Claude le plus âgé des membres du Conseil a pris ensuite la présidence. Le Conseil a choisi pour secrétaire M. MILLET

ELECTION DU MAIRE

Le président, après avoir donnée lecture des articles L2122-4, L2122-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L2122-4 et L2122-7 du code général des collectivités territoriales.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom a remis fermer au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
- A déduire bulletins litigieux énumérés aux Articles L65 et L66 du Code électoral : 0
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 11
- Majorité absolu : 6

Ont Obtenu :

M. David DOUCET.....onze Voix (11)

Monsieur David DOUCET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur DOUCET, Maire a donné lecture au Conseil Municipal des dispositions spéciales à l'élection des adjoints (Article L2122-1 du code général des collectivités territoriales) notamment « Les Conseils municipaux déterminent librement le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Le Maire a proposé au Conseil de voter au scrutin secret pour déterminer le nombre des adjoints en application de la loi précitée, proposition qui est acceptée à l'unanimité.

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermer au Maire son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Résultat : 1 Adjoint : ..0..

2 Adjoint : ..11..

3 Adjoint : ..0..

Le Conseil Municipal ayant fixé à deux le nombre des adjoints au Maire, il est procédé à l'élection de deux adjoints, conformément aux dispositions prévues par l'article L2122-1 du Code général des collectivités territoriales.

RECTIFICATIF

ELECTION DU 1^{er} ADJOINT

Il est procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de Monsieur David DOUCET élu Maire à l'élection du premier adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
- A déduire bulletins litigieux énumérés aux Articles L65 et L66 du Code électoral : 0
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

Ont Obtenu :

Mme Christine LAFAUX..... onze Voix (11)

Mme Christine LAFAUX ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU 2nd ADJOINT

Il est procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de Monsieur David DOUCET élu Maire à l'élection du second adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
- A déduire bulletins litigieux énumérés aux Articles L65 et L66 du Code électoral : 0
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

Ont Obtenu :

Monsieur Claude VARLET..... onze Voix (11)

Monsieur Claude VARLET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

Le Conseil Municipal a procédé à la nomination des différentes commissions.

Commission des finances : (5 personnes)

- Monsieur Franck THIESSET
- Madame Cendrine RENAUD

RECTIFICATIF

- Madame Martine PATRAN
- Madame Nathalie THOMASSIN
- Monsieur Claude VARLET

Commission des fêtes : (7 personnes)

- Madame Cendrine RENAUD
- Madame Martine PATRAN
- Monsieur Benjamin BEURAIN
- Madame Nathalie THOMASSIN
- Monsieur Cyrille MILLET
- Monsieur Patrick PREVOST
- Monsieur Tiago FERREIRA PACHECO

Commission des impôts : (6 personnes)

- Madame Christine LAFAUX
- Madame Martine PATRAN
- Monsieur Franck THIESSET
- Monsieur Benjamin BEURAIN
- Monsieur Claude VARLET
- Monsieur Patrick PREVOST

Commission des travaux : (7 personnes)

- Monsieur Benjamin BEURAIN
- Monsieur Patrick PREVOST
- Monsieur Tiago FERREIRA PACHECO
- Madame Nathalie THOMASSIN
- Madame Martine PATRAN
- Madame Cendrine RENAUD
- Monsieur Claude VARLET

Commission d'appel d'offres : (7 personnes)

- Monsieur Benjamin BEURAIN
- Madame Nathalie THOMASSIN
- Madame Martine PATRAN
- Madame Cendrine RENAUD

RECTIFICATIF

- Monsieur Tiago FERREIRA PACHECO
- Monsieur Patrick PREVOST
- Madame Christine LAFAUX

Commission des écoles : (5 personnes)

- Madame Cendrine RENAUD
- Madame Nathalie THOMASSIN
- Monsieur Franck THIESSET
- Monsieur Tiago FERREIRA PACHECO
- Monsieur Patrick PREVOST

CCAS : (4 élus + 4 habitants)

- Monsieur David DOUCET
- Monsieur Franck THIESSET
- Madame Martine PATRAN
- Madame Christine LAFAUX
- Monsieur Patrick DORMEGNIES
- Monsieur Marcel LEBELLE
- Monsieur Alain MOULIN
- Madame Sophie PIVETTA

CCPN : (2 titulaires)

- Monsieur David DOUCET
- Madame Christine LAFAUX

SIRS : (3 titulaires + 2 suppléants)

- Madame Christine LAFAUX
- Madame Martine PATRAN
- Monsieur Patrick PREVOST
- Monsieur David DOUCET
- Monsieur Benjamin BEAURAIN

SIVOM VEO : (2 titulaires + 2 suppléants)

- Madame Cendrine RENAUD
- Monsieur David DOUCET
- Monsieur Claude VARLET (Supp)
- Madame Martine PATRAN (Supp)

SE60 : (1 personne)

- Monsieur David DOUCET

Syndicat des eaux de l'EST du Noyonnais : (2 titulaires + 1 suppléant)

- Monsieur Claude VARLET
- Monsieur David DOUCET
- Madame Christine LAFAUX (Supp)